



La parentalité et ses enjeux

Jean-Claude Quentel, Jean-Yves Dartiguenave

► To cite this version:

Jean-Claude Quentel, Jean-Yves Dartiguenave. La parentalité et ses enjeux. Diversités, 2010, Parents d'élèves, 163, pp.32-37. halshs-01316388

HAL Id: halshs-01316388

<https://shs.hal.science/halshs-01316388>

Submitted on 17 May 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

LA PARENTALITÉ ET SES ENJEUX

Jean Claude Quentel, Jean-Yves Dartiguenave *

Introduction

La parentalité constitue aujourd'hui un thème d'actualité. Il en est beaucoup question aussi bien dans le champ de la recherche que dans la vie quotidienne, notamment à travers les médias. Cette actualité s'explique évidemment par des raisons sociales. La parentalité fait en effet partie de ces thèmes qui ont surgi récemment dans la doxa de nos sociétés en tant qu'elle constituerait un « problème social » passible d'un traitement proprement politique sous la forme d'un « soutien à la fonction parentale ». Dans le champ de la recherche, cette question donne toutefois lieu à controverse. Ainsi, certains sociologues soutiennent, non sans raison, qu'il s'agit là d'un néologisme qui renvoie à une « construction sociale » arbitraire ou, à tout le moins, relative dans la mesure où elle ne relèverait que de la gestion ou de l'administration d'une question purement conjoncturelle. Encore serait-il intéressant, dans ce cas, de comprendre à quelle raison correspond l'émergence de ce nouveau questionnement, même si on le suspecte d'occulter des problèmes plus fondamentaux.

Si ces sociologues ont raison d'insister sur l'aspect de circonstance que recèle cette

* Respectivement, Professeur de Sciences du Langage et Maître de Conférences Habilité de Sociologie à l'Université européenne de Bretagne - Rennes 2. LAS (Laboratoire d'anthropologie et de sociologie) E.A. 2241.

question, celle-ci ne saurait toutefois être réglée à partir de cette seule analyse. De fait, il ne s'agit pas uniquement d'une question politique. La parentalité suppose, selon nous, des processus qu'on peut qualifier d' « anthropologiques », au sens où ils renvoient à un mode de fonctionnement spécifiquement humain. Ainsi, dans toute société, la question de la prise en charge des enfants se pose, et dans toute société, des adultes assument pour les enfants une responsabilité dans laquelle nous pouvons voir le fondement même de la parentalité.

En d'autres termes, il convient de se demander à quoi répond le fait d'être parent, quelle que soit la forme que cette parentalité va prendre à une époque donnée, dans une société donnée. Dès lors, loin de réduire le terme à la dimension politique que le problème soulève nécessairement en même temps, nous en faisons un concept qui s'inscrit dans le cadre des sciences humaines et qui se trouve justiciable d'une définition que nous tenterons de rendre la plus précise possible. Aussi, notre réflexion empruntera-t-elle cette voie, en même temps qu'elle tiendra compte de la configuration sociale dans laquelle la question se pose aujourd'hui. Nous évoquerons ainsi notamment le problème, également très débattu, de la place accordée aujourd'hui à la dimension du générationnel ou de l'intergénérationnel.

I) La responsabilité du parent

Si l'on prend un certain recul sur les travaux qui portent aujourd'hui sur la question de la parentalité, on s'aperçoit que celle-ci se trouve partagée par plusieurs disciplines. Indéniablement, elle ne relève pas scientifiquement d'un seul point de vue, précisément parce qu'elle constitue une réalité hétérogène. On voit de nos jours s'affronter sur ce thème de la parentalité aussi bien des sociologues que des psychologues, des psychanalystes, des historiens, des économistes, des ethnologues, etc. Chaque discipline peut bien évidemment avoir tendance, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, à épouser un point de vue dominant, sinon impérialiste. Mais elle ne peut pas ne pas se heurter à la question de sa propre limite et donc laisser une place à au moins une autre discipline, et par conséquent à un autre point de vue.

Nous soutiendrons ici que ce qu'on appelle la parentalité relève essentiellement, d'un point de vue explicatif, de deux registres différents de processus. Nous qualifierons ces deux

registres, dans la suite de Jean Gagnepain, de *social* et d'*éthique*¹. Ces registres recouvrent une distinction qui s'éprouve en même temps qu'elle se justifie théoriquement. Elle s'effectue en effet entre, d'une part, le fait d'être parent et d'en assumer la responsabilité et, d'autre part, le fait de se vivre comme un « bon » parent, non pas conforme et bien intégré dans la société, mais comme répondant plus ou moins à l'image idéale qu'en notre for intérieur nous pouvons nous en faire. Actuellement, c'est plutôt cette seconde figure, ou cette seconde dimension, du parent qui se trouve sur le devant de la scène. Et ce pour plusieurs raisons, sur lesquelles nous allons revenir. Nous commencerons par réfléchir sur la première dimension de la parentalité, relevant pour nous d'une approche sociologique, parce qu'elle soulève des problèmes spécifiques que l'on ne retrouve pas dans la seconde, ressortissant, à nos yeux, du registre de l'éthique.

Une certaine forme de psychologisation de la vie sociale tend aujourd'hui à nous faire occulter les processus qui rendent compte de la parentalité dans ce qu'elle a de spécifique. Nous pouvons les aborder en faisant remarquer que, lorsque nous évoquons de manière concrète des parents - les nôtres par exemple - nous faisons appel à la fois au fait qu'ils sont ou ont été nécessairement deux, et qu'ils ont ou ont eu entre eux des rapports - pas simplement sexuels - et, d'autre part, au fait que nous sommes dans une certaine relation à chacun d'eux qui n'est pas de même nature que celle qu'ils ont ou qu'ils ont pu avoir entre eux. En d'autres termes, à ce niveau très général de réflexion, nous faisons intervenir deux aspects de la parentalité que l'on résume communément dans le champ de l'ethnologie et de la sociologie comme étant celui, d'une part de la *conjugalité*, d'autre part de la *filiation*. C'est plus précisément ce second aspect qui rend compte de ce qu'on appelle la parentalité.

Si le parent, au sens commun du terme, met en scène à la fois des conjoints et un père et une mère, ce sont donc les processus en jeu chez ces derniers qui spécifient plus particulièrement la parentalité. Et, de ce point de vue, il faut d'abord insister sur la différence à opérer, le plus rigoureusement possible, entre le fait d'être *géniteur* et celui d'être *parent*. Cette différence est fondamentale, alors qu'elle est, dans notre société, de plus en plus occultée. Elle est pourtant facile à établir : la génitalité relève des lois de la nature, alors que la parentalité participe foncièrement d'un autre registre, auquel seul l'homme participe. Ce registre relève de la *culture*, entendue ici comme cet ordre de réalité spécifiquement humain qui s'oppose précisément à la *nature*. Aussi bien, il n'est plus possible, si l'on est conceptuellement conséquent, de parler de

¹ Cf. Gagnepain J. (1991). Cf. également Dartiguenave J.-Y., Garnier J.-F. (2008), ch. 7 et 8.

« parents biologiques » : l'expression est contradictoire dans les termes, même si l'on comprend bien le sens courant que l'on peut lui donner et si l'on voit tout de suite quel type de réalité elle vise.

Est dès lors parent celui qui éduque l'enfant, celui qui l'imprègne de ses usages et l'inscrit dans sa propre histoire, qu'il en soit ou non par ailleurs le géniteur. Toute société effectue cette distinction et en tient compte dans son type de fonctionnement. Pourtant, nos sociétés occidentales viennent aujourd'hui l'occulter en prônant une réduction des processus en jeu aux seules lois de la nature. En d'autres termes, nous assistons sur ce point, comme sur bien d'autres aujourd'hui, à une biologisation massive des phénomènes spécifiquement humains. Tout se passe comme si valait seul, aujourd'hui, le point de vue de la génétique : c'est l'ADN qui ferait le parent². Cet aplatissement de la parentalité sur la génitalité n'est évidemment pas sans conséquences, non seulement du point de vue juridique, mais sur la vie sociale en général. Les repères que l'on se donne ne peuvent être de même nature selon que l'on privilégie le point de vue naturel ou le point de vue culturel. Il y va notamment de la forme des liens que l'on établit en tant que parents avec les enfants.

Car le parent est bien d'abord et avant tout celui qui assume la *responsabilité* pour l'enfant, dans la mesure même où celui-ci n'en est pas encore capable anthropologiquement³, et non pas seulement juridiquement. Il n'est évidemment de parent, père ou mère, que si, par ailleurs, il y a de l'enfant, avec sa spécificité. Point de parent sans enfant et, inversement, point d'enfant sans parent, du moins dans le principe et quelle que soit la figure de ce parent et la forme de consistance donnée à l'enfant ! Une approche privilégiant la dimension biologique de la question, à travers le seul géniteur, laisse de côté la question de la responsabilité au sens anthropologique du terme. Elle ouvre en fin de compte à toutes les formes de déresponsabilisation et a donc des effets directs dans le champ de l'éducation.

Ce n'est cependant pas la seule caractéristique de notre façon contemporaine de traiter, sous l'angle sociologique, la question de la parentalité. Si la notion de parentalité doit être réservée au processus qui fonde le lien entre un adulte et son enfant, elle n'est pas non plus sans rapport avec la dimension de la conjugalité dont nous l'avons distinguée. Car conjugalité et parentalité ont des effets l'un sur l'autre. Et ce qui, aujourd'hui, dans le champ de la famille,

² Notamment le « père », en l'occurrence le géniteur, qui devient à présent, grâce aux progrès de la technique, quasi certain, alors que pendant des siècles il était précisément « incertus », contrairement à la mère.

³ Cf. Quentel J.-C. (1993).

préoccupe d'abord et avant tout nos sociétés occidentales relève précisément de cette dimension de la conjugalité. Nous connaissons depuis plusieurs années une forme de « démariage », pour reprendre l'expression d'Irène Théry (1993), qui nous oblige à créer de nouvelles formes de liens, mais qui nous laisse également l'impression forte que nous avons perdu les repères qui valaient jusque-là. Il s'ensuit une forme de report de notre inquiétude sur l'autre type de lien, en l'occurrence celui qui nous attache à l'enfant. De telle sorte que notre rapport à l'enfant s'est trouvé totalement transformé depuis quelques années.

L'enfant a pris dans notre société une place considérable, sans commune mesure avec ce qu'il en était autrefois, et nous ne cessons de veiller scrupuleusement à sa protection. Si l'entreprise est évidemment louable en son principe, l'insistance que nous y mettons n'est pas sans poser question. Cette insistance est en fait à la mesure de notre doute, voire de notre désarroi face à cette transformation des formes de conjugalité et à l'évolution extrêmement rapide de la famille que nous connaissons. Nous nous déchargeons de cette inquiétude sur l'enfant et plaçons sur ses épaules un poids considérable qui confine à la sacralisation. Ainsi s'explique la forme de « passion » que nous lui vouons actuellement⁴. S'y ajoute un autre phénomène qui découle, lui aussi, de l'évolution générale de nos sociétés occidentales, en l'occurrence ce que nous désignons du terme d'« individualisation ». La démarche de démocratisation que ce mouvement d'individualisation suppose introduit une forme d'égalitarisme qui touche également le rapport qu'entretiennent les parents avec l'enfant. Saisir l'enfant comme un individu au même titre qu'un autre, pourvu des mêmes droits, conduit à promouvoir son émancipation⁵ et donc son autonomie. Il y va, là aussi, de l'occultation de sa spécificité d'enfant, qui implique d'abord qu'on cesse de le confondre avec le mineur, notion juridique n'ayant rien à voir avec la réalité anthropologique de l'enfant.

Cette tendance aboutit à un effritement, et même à un effacement, de la différence générationnelle au profit d'une forme de relation qui serait purement « horizontale », ou symétrique, et qui ferait de l'enfant, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, notre égal *déjà accompli* avec lequel nous devrions entretenir un nouveau type de rapport fondé sur la parité. Les conséquences éducatives d'une telle attitude de l'adulte à l'égard de l'enfant sont énormes, à tous les niveaux. Elles mettent au demeurant en question l'éducation elle-même, en

⁴ Gavarini L. (2001).

⁵ Cf. Renaut A. (2002).

tant qu'elle suppose une dissymétrie fondamentale entre les deux positions.

II) L'éthique parentale

L'autre registre de la parentalité que nous nous proposons d'aborder fait intervenir la dimension du désir, soit celle sur laquelle insistent, avec raison, les psychanalystes. Il s'agit pour eux d'une dimension fondamentale et c'est précisément elle qu'ils mettent en avant concernant l'enfant, mais également du même coup la parentalité. Toutefois, c'est là le seul déterminisme, le seul moteur de l'humain, que connaît le psychanalyste. Aussi, quand il insiste sur le fait que l'enfant est, dès avant sa naissance, voire avant sa conception, dans « le désir du parent », il veut également faire entendre qu'il est inscrit déjà dans son histoire et émerge au social à travers lui. Autrement dit, le psychanalyste part du désir parce qu'il ne connaît que cette réalité-là, mais il prétend rendre compte de la totalité de la parentalité à partir d'elle et la réduit par conséquent à son approche. Ce registre, effectivement essentiel, est en fin de compte celui de la satisfaction, consciente et surtout inconsciente, que prodigue le fait d'être parent. En d'autres termes, nous touchons ici à la question de l'investissement affectif du parent vis-à-vis de l'enfant.

Cependant, il est fondamental de comprendre que ce registre, aussi important soit-il, n'est pas consubstantiel à la parentalité. C'est du reste là un argument de taille pour faire valoir la dissociation des deux registres sur laquelle nous nous sommes fondés : l'un de ces registres (celui dont nous avons parlé en premier) se révèle spécifiquement lié à la parentalité, alors que l'autre (celui dont nous traitons à présent) ne lui est qu'*incident*. En effet, ce dernier registre ne peut être intrinsèquement lié à la parentalité puisqu'il ne concerne pas qu'elle et se retrouve dans quantité d'autres situations ou domaines. Ce en quoi il faut bien faire remarquer au psychanalyste qu'il réduit la question à l'approche qu'il en a et occulte, ce faisant, ce qui fonde précisément sa caractéristique propre. Pour autant, si ce registre n'est pas spécifique à la parentalité, il n'en est pas moins important. L'investissement dont le parent va témoigner vis-à-vis de l'enfant se révèle en effet fondamental. C'est d'abord ce qui va lui permettre de le « porter » véritablement, au sens psychologique du terme, en désirant pour lui, donc en effectuant pour lui des choix qui lui paraissent essentiels. C'est cette même dimension qui le pousse à avoir pour son enfant un « projet », entendu ici dans une acception qui ne se réduit pas au sens courant et conscient du

terme et qui suppose des processus dont la psychanalyse souligne le caractère inconscient. « Vouloir » pour l'enfant permet au parent d'entraîner sans tergiversations l'enfant avec lui dans son histoire et de ne pas demeurer passif dans sa prise en charge.

Une autre façon d'envisager cet aspect du problème revient à affirmer la nécessité pour le parent de se donner un *idéal*. Cet idéal va le motiver, dans la mesure où il requiert de lui une conception, plus implicite qu'explicite, du « bien », posé comme un objectif auquel il va s'efforcer de tendre pour son enfant. Le « bon » parent, évoqué ci-dessus, trouve précisément là son origine, dans ce vécu parental articulé à un idéal. Nous savons tous à quel point il est essentiel d'être en mesure de se donner une forme d'idéal pour conférer un sens à ce que nous entreprenons, dans le cadre de l'exercice de la parentalité aussi bien qu'à propos de n'importe quel acte de la vie courante. Le sens en question s'articule au registre de l'intention et de la valeur que nous conférons aux choses, donc aux processus qui concernent la structuration du désir. Freud insistait toutefois sur le fait qu'il s'agit là d'un idéal qu'il n'est pas possible de rejoindre véritablement. Au demeurant, un idéal se révèle par définition inatteignable. C'est précisément en pensant aux conditions qu'il suppose que le même Freud évoquait, à propos de la prise en charge éducative, un « métier impossible », au même titre, selon lui, que le gouvernement ou la psychanalyse⁶. Le parent ne parvient donc jamais tout à fait à réaliser ce que pourtant il voudrait pouvoir accomplir. C'est dire que la notion d'idéal porte en elle-même une forme d'incomplétude foncière.

L'idéal, avec les caractéristiques qu'il suppose, est à la mesure même du désir, tel qu'en parle le psychanalyste. Le désir suppose le « manque », nous dit-il en effet. Jean Gagnepain évoquera, quant à lui, une « abstinence » intrinsèque à la forme de satisfaction que l'homme se donne. En d'autres termes, l'épanouissement de l'homme ne peut jamais se traduire par une plénitude, quoi que laissent supposer certains sociologues contemporains fêrus d'individualisme. Les Grecs nous l'avaient déjà enseigné : le « Souverain bien », auquel nous ne cessons de tendre, ne se concrétise jamais. Autrement dit, l'idéal dont se dote le parent ne peut être véritablement atteint. Au demeurant, il est essentiel pour l'enfant, nous dit le psychanalyste, qu'il se confronte également au manque du parent. Il ne peut y avoir de parent idéal tangible, pas plus qu'il n'existe d'enfant idéal réalisé : ce sont là deux figures impossibles, bien qu'en même temps nécessaires. Ces figures, posées donc comme des idéaux auxquels on ne peut que tendre, ne doivent

⁶ Freud S. (1937), p. 263.

cependant pas se révéler trop prégnantes.

Cette forme d'inaboutissement va pouvoir se traduire par de la déception, mais elle génère également des doutes. Cette déception et ces doutes prennent particulièrement corps dans l'écart souvent constaté entre ce que l'enfant a réellement réalisé et le projet qui, consciemment ou inconsciemment, a été conçu pour lui par le parent. La pratique de la parentalité qu'évoque Didier Houzel (1999) est ponctuée de déceptions, mais elle se trouve également marquée de culpabilité. La culpabilité se révèle toutefois normale, dans ce domaine comme dans n'importe quel autre. Jean Gagnepain soutenait qu'il s'agissait d'un signal de bonne santé éthique. La culpabilité résulte du fait que nous n'avons pu tenir la règle morale que nous nous étions donnée et donc que, d'une manière ou d'une autre, nous avons failli, en l'occurrence dans notre rôle de parent⁷. Aujourd'hui, cependant, dans la société qui est la nôtre, la culpabilité prend une place indéniablement plus importante qu'auparavant dans la mesure où le parent supporte la pression d'une société qui tend trop facilement à se décharger sur la famille pour traiter des problèmes qui relevaient jusque-là de sa juridiction.

S'ajoute à ces difficultés qu'éprouve le parent ce qui découle du nouveau statut accordé par notre société à l'enfant. S'impose à présent l'idée, plus ou moins explicite, qu'il ne faut pas trop lui imposer, sinon ne pas le contraindre du tout. Éduquer consiste pourtant, du point de vue qui nous intéresse ici, à conférer à l'enfant de la limite. Cela demeure anthropologiquement un aspect essentiel de l'acte éducatif. Toutefois, il ne s'agit pas dans l'éducation de maintenir l'enfant dans un simple état d'obéissance. Éduquer, de ce point de vue, revient à faire participer l'enfant à un processus dont il est par lui-même capable. En effet, celui-ci se révèle nécessairement complice de son éducateur : il porte en lui de très bonne heure le principe même de la réglementation de son désir. L'éducateur, par ses interventions, vient en fait solliciter cette capacité et permettre à l'enfant de la mettre en œuvre, au même titre qu'en l'initiant à la langue, il lui permet d'exploiter une capacité de langage qui est en lui et que l'adulte ne lui a pas apprise. Or, tel est aujourd'hui le problème de beaucoup de parents. Ils se demandent s'ils ont le droit de contraindre l'enfant et donc de limiter sa satisfaction. Ils manifestent leur crainte, non sans une certaine candeur, de perdre ce faisant l'amour de leur enfant. Les choses se sont à cet égard radicalement inversées depuis Freud, puisque celui-ci soutenait que c'était l'enfant qui avait peur de perdre l'amour de ses parents et qu'on tenait d'ailleurs là la raison première de son obéissance.

⁷ Quentel J.-C. (2001).

Le parent se sent aujourd'hui facilement coupable de poser des actes éducatifs qui vont nécessairement frustrer l'enfant ; il lui semble qu'il n'en a plus le droit étant donné ce qui lui est dit des capacités de l'enfant, avec lequel il lui faudrait à présent négocier. Le parent se sent cependant coupable également de ne pas parvenir à le frustrer. Il n'est pas en effet sans savoir, plus ou moins consciemment, que l'éducation repose malgré tout sur des interdits que l'adulte doit renvoyer à l'enfant lorsque le comportement de ce dernier va à l'encontre du sentiment du « bien » dont lui, parent, se fait du coup le garant pour l'enfant. Ne parvenant pas à assumer les actes éducatifs qu'il pose malgré tout à certains moments, il lui arrive fréquemment aujourd'hui de se justifier *a posteriori* aux yeux de l'enfant. Il lui fournit la raison pour laquelle il a agi ainsi, comme si c'était une nécessité absolue pour l'enfant, alors qu'il ne fait la plupart du temps que se délivrer de sa propre culpabilité. Or l'enfant a besoin de s'y retrouver dans l'attitude de l'adulte à partir de critères qui sont tout autres. Il doit rencontrer chez l'adulte des limites à son comportement, non pas pour qu'il lui obéisse aveuglement, mais pour qu'il dispose de repères qui lui permettront d'exercer sa propre capacité de contrainte.

Conclusion

On comprend que ce soit l'aspect de la parentalité qui s'articule à la dimension de l'éthique, et non celui qui renvoie à la responsabilité, qui fasse aujourd'hui le plus problème dans notre société. Éduquer devient en fin de compte un défi permanent, non seulement pour le parent, mais pour tous ceux qui, par délégation, ont la charge de s'occuper de l'enfant. Un défi qui crée pour l'éducateur un sentiment trop ordinaire de malaise, là où il lui faudrait précisément pouvoir témoigner d'une autorité sereine. L'autorité n'est en effet rien d'autre pour l'enfant que ce qui émane de son éducateur lorsque celui-ci agit conformément au projet qu'il se donne et qu'il juge le meilleur pour lui.

C'est très logiquement que la question de la transmission, c'est-à-dire de ce qu'une génération doit à une autre, apparaît aujourd'hui au premier plan de l'éducation. Certains la réduisent à une opération de pure reproduction d'une « tradition » qu'ils figent et condamnent dès lors vigoureusement. Elle apparaît de toute façon, à leurs yeux, comme incompatible avec le devoir d'émancipation qu'ils se donnent pour l'enfant. Une trop importante culpabilisation vis-à-

vis de l'enfant aboutit au même résultat. Et la réaction ne s'est pas fait attendre, chez d'autres, sous la forme d'un retour aux « bonnes vieilles méthodes », comme si l'histoire n'était pas passée par là et n'obligeait pas à créer de nouvelles attitudes éducatives. Cela revient, dans un cas comme dans l'autre, à rendre intangibles des façons d'éduquer et de transmettre qui se révèlent nécessairement datées, alors qu'il s'agit de les relativiser en fonction des époques et de faire preuve de créativité en prenant constamment appui sur des processus anthropologiques qui, eux, ne varient pas. Nul ne saurait échapper à la transmission intergénérationnelle et donc aux positions ou places, non symétriques, qu'elle suppose.

Bibliographie

- Dartiguenave J.-Y., Garnier J.-F. (2008), *Un savoir de référence pour le travail social*, Toulouse, Érès.
- Freud S. (1937), L'analyse avec fin et l'analyse sans fin, *Résultats, idées, problèmes II*, Paris, PUF, 1985, p. 231-268.
- Gagnepain J. (1991), *Du Vouloir dire. Traité d'épistémologie des sciences humaines*. Tome 2, *De la personne. De la norme*, Bruxelles, De Boeck Université, coll. Raisonances.
- Gavarini L. (2001), *La passion de l'enfant. Filiation, procréation et éducation à l'aube du XXI^e siècle*, Paris, Denoël.
- Houzel D. (1999), *Les enjeux de la parentalité*, Toulouse, Érès, rééd. 2007.
- Quentel J.-C. (1993), *L'enfant. Problèmes de genèse et d'histoire*, Bruxelles, de Boeck Université, 2^{ème} éd. 1997, coll. Raisonances.
- Quentel J.-C. (2001), *Le parent. Responsabilité et culpabilité en question*, Bruxelles, de Boeck Université, 2^{ème} éd. 2008, coll. Raisonances.
- Renaut A. (2002), *La libération des enfants. Contribution philosophique à une histoire de l'enfance*, Paris, Calmann-Lévy.
- Théry I. (1993), *Le démariage. Justice et vie privée*, Paris, O. Jacob, rééd. 1996.